



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

maladies professionnelles

Question écrite n° 132697

Texte de la question

M. Alain Bocquet attire l'attention de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur les souffrances et les exigences légitimes des victimes de l'amiante, sur leur combat et celui des associations qui les rassemblent pour faire lever le barrage politique à la tenue d'un procès pénal sur l'amiante. La décision rendue en février 2012 par la justice italienne condamnant deux dirigeants d'Eternit à seize ans de prison montre le chemin à suivre. Il lui demande également l'intervention du Gouvernement auprès du Fiva pour que, conformément à l'appel soutenu notamment par une large majorité de parlementaires, cet organisme « renonce à la stratégie judiciaire qu'il a récemment adoptée ». Il lui demande enfin, après les condamnations prononcées par la cour d'appel de Douai, que « les victimes déjà condamnées à rembourser une partie de leurs indemnités puissent bénéficier d'une remise gracieuse ».

Données clés

Auteur : [M. Alain Bocquet](#)

Circonscription : Nord (20^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 132697

Rubrique : Risques professionnels

Ministère interrogé : Justice

Ministère attributaire : Justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 mai 2012, page 4158

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)